



Poliez-Pittet, le 10 mai 2011

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 4 - 2011 Réorganisation territoriale de Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens « ARASPE »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le district d'Echallens s'étant agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud, dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud.

Le Conseil d'Etat a souhaité que les RAS se réorganisent pour s'adapter aux nouvelles limites. En effet, l'ARASPE est constituée de communes appartenant à trois districts différents. Le siège de celle-ci étant à Prilly, district Ouest Lausannois et les communes de Jouxens-Mézery, Cheseaux-sur-Lausanne et le Mont-sur-Lausanne se situent sur le district de Lausanne dont la RAS est déjà surdimensionnée, alors que le Gros-de-Vaud ne compte, à ce jour, qu'environ 220 RI sur un total de 600 dossiers.

Au début 2010, une réunion s'est tenue au Château avec les représentants du comité directeur de l'ARASPE en présence du Préfet Marc-Etienne Piot et de Mme Béatrice Métraux, députée. Il a été décidé de constituer un groupe de travail présidé par M. le Préfet. Ce groupe devait élaborer un projet réglant le rattachement de 25 nouvelles communes au sein de l'ARASPE et était composé de municipaux issus de ces diverses communes.

Un rapport a été établi et envoyé aux communes pour que leurs délégués se prononcent lors des deux assemblées, dont l'une représentait l'ARASPE et l'autre les 25 nouvelles communes.

Suite aux votes qui ont eu lieu, les deux assemblées ont accepté l'intégration des 25 nouvelles communes et ont également accepté que les coûts d'investissement pour l'élargissement de l'AAS d'Echallens soient supportés par l'ensemble des communes du pôle d'Echallens.

L'introduction d'un tarif unique par habitant pour les 4 agences a été acceptée. La création d'une RAS unique pour le district du Gros-de-Vaud a été abandonnée,

suite à la réponse négative du Chef du Département dans sa lettre du 4 novembre 2010.

Actuellement, les statuts stipulent que chaque délégué a droit à une voix, ce qui est défavorable aux cinq communes hors du district du Gros-de-Vaud. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril dernier, il a été accepté la modification statutaire suivante: "Chaque délégué a une voix pour chaque tranche de 500 habitants".

Etant donné que l'article 37 des statuts indique que la modification des règles de représentation des communes au sein de ses organes nécessite l'approbation par les conseils généraux, celle-ci vous est soumise.

Locaux

L'agence d'Echallens étant actuellement trop petite pour accueillir ces nouvelles communes, il a été étudié la possibilité de louer un appartement dans l'immeuble ou d'occuper les locaux abritant le CMS, mais là aussi la surface est top petite. Finalement, c'est au chemin des Champs 5, à Echallens qu'un local d'environ 360 m² se libère dans l'immeuble propriété de l'ECA. Actuellement, il s'agit d'un dépôt. L'ECA assumera les frais d'aménagement intérieur et répercutera le coût sur le loyer qui se montera à fr. 219.-- le m² pour un bail de 20 ans. Ces locaux abriteront l'antenne locale du CSR et l'Agence d'Assurance Sociales.

Investissement

Le coût du déménagement, selon devis, se monte à CHF 60'257.-- pour le CSR, soit CHF 0.97 par habitant pour l'ensemble des communes de la future ARASPE.

Le coût pour l'AAS d'Echallens est de CHF 157'601.--, soit CHF 5.31 par habitant.

Les coûts de fonctionnement pur le 2ème semestre 2011 se présentent comme suit.

CSR. Un surcoût de CHF. 7'140.-- est prévu, soit CHF 0.12 par habitant.

AAS. Un surcoût de CHF 110'413.-- est prévu, soit CHF 4.25 par habitant.

Evolution des coûts estimés d'investissement et de fonctionnement. Actuellement au budget : CHF 20.47 par habitant.

Budget 2011

1er semestre du 1er janvier au 30 juin 2011 CHF 10.23

Budget 2011

2ème semestre au du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 CHF 7.10

Investissement CSR CHF 0.97

Fonctionnement CSR CHF 0.12

Investissement AAS CHF 5.31

Surcoût fonctionnement AAS CHF 4.25

Soit CHF 27.98 par habitant
=====

Evolution du coût de l'encadrement des AAS. Coût actuel supporté par l'ensemble des communes CHF 2.37 par habitant

Budget 2011	
1er semestre du 1er janvier au 30 juin 2011	CHF 1.19
Budget 2011	
2ème semestre du 1er juillet au 31 décembre 2011	CHF 0.99
Surcoût 2ème semestre 2011	CHF 0.31
Soit	CHF 2.48 par habitant. =====

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances
- entendu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver les modifications de l'art. 15 des statuts de l'ARASPE
- d'accepter les modifications budgétaires proposées.

Préavis adopté en séance de municipalité du 16 mai 2011

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Serge Savoy



La secrétaire
Tania Giordano

